



## Glossaire des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs

SEFRI, juin 2020

Attestation fédérale de formation professionnelle AFP Certificato federale di formazione pratica CFP Eidgenössisches Berufsattest EBA	Titre sanctionnant une formation professionnelle initiale de deux ans.
Brevet fédéral BF Attestato professionale federale APF Eidgenössischer Fachausweis EFA	Titre sanctionnant un → examen professionnel fédéral.
Certificat fédéral de capacité CFC Attestato federale di capacità AFC Eidgenössisches Fähigkeitszeugnis EFZ	Titre sanctionnant une formation professionnelle initiale de trois ou quatre ans.
Champ professionnel Campo professionale Berufsfeld	Le champ professionnel englobe un groupe de professions qui présentent des similitudes en termes d'activités et de contenus.
CNC formation professionnelle QNQ formazione professionale NQR-Berufsbildung	Le CNC formation professionnelle est le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle. Les diplômes fédéraux sont rattachés à l'un des huit niveaux du CNC en fonction du → profil de qualification, du → règlement d'examen et des → directives. La classification des diplômes de la formation professionnelle suisse permet de garantir leur comparabilité avec ceux d'autres pays. En plus, un supplément au diplôme ou un supplément descriptif du certificat est établi pour le diplôme concerné. Pour de plus amples informations sur le CNC formation professionnelle: <a href="https://www.sbf.admin.ch/cnc.html">https://www.sbf.admin.ch/cnc.html</a>

<p>Commission chargée de l'assurance-qualité (commission AQ, CAQ)</p> <p>Commissione per la garanzia della qualità (commissione GQ, CGQ)</p> <p>Kommission für Qualitätssicherung (QS-Kommission, QSK)</p>	<p>La commission d'assurance-qualité (commission AQ) est l'organe chargé de toutes les tâches en rapport avec un examen professionnel fédéral ou un examen professionnel fédéral supérieur selon le → modèle «système modulaire avec examen final». Elle est choisie par l' → organe responsable. Ses tâches sont définies dans le → règlement d'examen. A la différence de la → commission d'examen, la commission AQ est en outre responsable de la définition et de l'assurance-qualité des → descriptions de modules et des certificats de modules.</p>
<p>Commission d'examen</p> <p>Commissione d'esame</p> <p>Prüfungskommission</p>	<p>La commission d'examen est l'organe qui assume toutes les tâches en rapport avec un examen professionnel fédéral ou un examen professionnel fédéral supérieur selon le → modèle «système classique». Elle est choisie par l' → organe responsable. Ses tâches sont définies dans le → règlement d'examen.</p>
<p>Compétence opérationnelle</p> <p>Competenza operativa</p> <p>Berufliche Handlungskompetenz</p>	<p>La compétence est la capacité d'un individu à résoudre avec efficacité les problèmes qui se présentent dans son activité professionnelle et à faire face à des situations concrètes exigeantes et définies.</p> <p>La compétence est la capacité d'un individu à exercer avec succès une activité professionnelle, en mobilisant ses propres ressources à disposition en termes de capacités personnelles, méthodologiques, professionnelles et sociales.</p>
<p>Critères de performance</p> <p>Criteri legati alle prestazioni</p> <p>Leistungskriterien</p>	<p>Les critères de performance précisent les compétences opérationnelles. Ils sont observables, mesurables et servent de base à l'évaluation. Ils décrivent le niveau d'exigences. (Le concept pour la concrétisation des → compétences opérationnelles peut varier selon la méthode. Il est toutefois essentiel que les exigences liées à chaque activité professionnelle et la manière de les évaluer soient précisées dans la partie «niveau d'exigences».)</p>
<p>Description de module</p> <p>Descrizione del modulo</p> <p>Modulbeschreibung</p>	<p>Chaque → module fait l'objet d'une description. Les descriptions des modules font partie intégrante des → directives dans les examens conçus selon le modèle «système modulaire avec examen final».</p> <p>Les descriptions des modules contiennent au minimum les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un titre bref, clair, qui se réfère à la compétence décrite dans le module</li> <li>• des objectifs, à savoir les niveaux de compétence à atteindre</li> <li>• la description des conditions nécessaires à l'accomplissement du module</li> <li>• une description brève et précise des activités professionnelles auxquelles se réfère le module</li> <li>• la définition de la forme et de la durée de l'attestation des compétences (= certificat de module)</li> <li>• la durée (validité du certificat de module pour l'admission à l'examen final)</li> </ul>
<p>Diplôme fédéral DF</p> <p>Diploma federale DF</p> <p>Eidgenössisches Diplom ED</p>	<p>Titre sanctionnant un → examen professionnel fédéral supérieur.</p>

<p>Directives Direttive Wegleitung</p>	<p>Les directives contiennent des informations complémentaires sur le → règlement d'examen. Edictées par la → commission d'examen ou la → commission d'assurance-qualité ou par l' → organe responsable, elles permettent notamment de présenter le règlement d'examen de manière plus détaillée aux candidats. Contrairement au règlement d'examen, les directives ne comprennent pas de dispositions légales. Elles doivent être rédigées de telle manière que la réussite à l'examen ne soit pas conditionnée par la participation préalable à un cours, c'est-à-dire que les critères d'évaluation (ou les critères de performance) doivent être définis pour chacune des épreuves de l'examen.</p>
<p>Domaine de compétences opérationnelles Campo di competenze operative professionali Handlungskompetenzbereich</p>	<p>Les actions ou activités professionnelles qui requièrent des compétences semblables ou qui font partie d'un processus de travail comparable sont regroupées au sein de domaines de compétences opérationnelles.</p>
<p>Examen de cohérence FPS Verifica della coerenza FPS Konsistenzprüfung HBB</p>	<p>L'examen de cohérence FPS est une offre du SEFRI qui consiste à faire vérifier la cohérence de la conception et la qualité du développement ou de la révision d'un règlement d'examen ainsi que des examens dans le cadre des règlements d'examen existants par un institut spécialisé externe ou par des experts externes. On vérifie en particulier si le concept de l'examen fédéral permet effectivement d'évaluer les principales compétences du profil de la profession.</p>
<p>Examen professionnel fédéral EP Esame federale di professione EP Eidgenössische Berufsprüfung BP</p>	<p>Les examens professionnels fédéraux (EP) visent un approfondissement des connaissances dans une profession donnée et une première spécialisation après la formation professionnelle initiale. En l'absence de formation professionnelle initiale dans un → champ professionnel donné, l'examen professionnel fédéral peut aussi conduire à une première qualification. Les candidats à ces examens doivent être titulaires d'un diplôme du degré secondaire II et justifier de plusieurs années d'expérience dans le champ professionnel en question. L'examen professionnel fédéral est sanctionné par un → brevet fédéral. Dans une branche donnée, le brevet fédéral correspond souvent au niveau le plus élevé en termes de «compétences techniques» du métier.</p>
<p>Examen professionnel fédéral supérieur EPS Esame professionale federale superiore EPS Eidgenössische höhere Fachprüfung HFP</p>	<p>Les examens professionnels fédéraux supérieurs (EPS) permettent aux professionnels d'acquérir la qualification d'expert dans leur → champ professionnel et les préparent à assumer des fonctions de direction dans des entreprises ou des institutions. Les candidats à ces examens doivent être titulaires d'un brevet et justifier de plusieurs années d'activité professionnelle dans le champ professionnel en question. Si le brevet n'existe pas dans le champ professionnel en question, les conditions d'admission prennent en compte un diplôme du degré tertiaire ou du degré secondaire II. Lorsqu'un examen professionnel fédéral et un examen professionnel fédéral supérieur sont tous deux proposés dans un même champ professionnel, l'examen professionnel fédéral supérieur a un niveau de qualification plus élevé. L'examen professionnel supérieur est sanctionné par un → diplôme fédéral.</p>

<p>Experts aux examens</p> <p>Periti d'esame Prüfungsexpertinnen und –experten</p>	<p>Les experts aux examens sont chargés, au nom de l'organe responsable de l'examen, de préparer des examens ou des parties d'examens et de les organiser. Ce sont des spécialistes avertis du domaine en question.</p>
<p>Feuille fédérale</p> <p>Foglio federale Bundesblatt</p>	<p>Avant l'approbation d'un → règlement d'examen, celui-ci est publié dans la Feuille fédérale. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la publication (il faut tenir compte des vacances judiciaires).</p>
<p>Identification du module</p> <p>Designazione del modulo Modulidentifikation</p>	<p>Voir → «description de module».</p>
<p>«Légères adaptations»</p> <p>«lievi modifiche» «Kleine Anpassungen»</p>	<p>Les «légères adaptations» d'un règlement d'examen constituent une forme particulière de → révision partielle. Elles sont utilisées quand le règlement d'examen reste en vigueur et les adaptations figurent dans un document à part qui vient compléter le règlement d'examen. Les «légères adaptations» portent sur des modifications qui n'induisent pas de modifications dans le profil de qualification.</p> <p>Une «légère adaptation» doit être annoncée dans la Feuille fédérale avant son approbation.</p>
<p>Modèle «système classique»</p> <p>Modello «sistema classico» Modell «klassisches System»</p>	<p>Le modèle «système classique» se compose d'un examen qui vérifie de manière aussi complète que possible à l'aide d'un échantillon représentatif les principales compétences opérationnelles telles qu'elles figurent dans le profil de qualification.</p>
<p>Modèle «système modulaire avec examen final»</p> <p>Modello «sistema modulare con esame finale» Modell «modulares System mit Abschlussprüfung»</p>	<p>Le modèle «système modulaire avec examen final» se compose de modules obligatoires (certificat de module) pour l'admission à l'examen ainsi que d'un examen final qui englobe tous les modules. En règle générale, l'examen final est moins complet que dans le → modèle «système classique», car il vise surtout à vérifier la capacité à intégrer les principales compétences opérationnelles telles qu'elles figurent dans le profil de qualification.</p>
<p>Module</p> <p>Modulo Modul</p>	<p>Les modules englobent plusieurs compétences, mentionnées dans le profil de qualification, qui sont regroupées en un module thématique cohérent. La composition des modules se fonde davantage sur une logique s'appuyant sur la pratique que sur une logique établie à partir des branches.</p>
<p>Niveau d'exigences</p> <p>Livello professionale richiesto Anforderungsniveau</p>	<p>Le niveau d'exigences de la profession est déterminé par des → critères de performance servant à préciser les exigences de l'activité professionnelle et apportant des éléments essentiels à la structuration d'un examen fédéral.</p>

<p>Organe responsable</p> <p>Organo responsabile Trägerschaft</p>	<p>L'organe responsable s'occupe du développement, de la diffusion et de la mise à jour régulière du → règlement d'examen et des → directives. Ensuite, il s'occupe de la convocation aux épreuves de l'examen fédéral et de l'organisation de l'examen fédéral. L'organe responsable comprend une ou plusieurs → organisations du monde du travail (OrTra).. En général, l'organe responsable est actif à l'échelle nationale et est présent sur l'ensemble du territoire suisse.</p>
<p>Organisation du monde du travail (OrTra)</p> <p>Organizzazione del mondo del lavoro (oml) Organisation der Arbeitswelt (OdA)</p>	<p>Les organisations du monde du travail englobent les partenaires sociaux, les associations professionnelles, les autres organisations compétentes et les autres prestataires de la formation professionnelle. Les organisations uniquement axées sur les formations scolaires ne sont pas considérées comme des organisations du monde du travail. Les organisations du monde du travail forment, seules ou avec d'autres organisations du monde du travail, l' → organe responsable des examens fédéraux.</p>
<p>Orientation compétences</p> <p>Orientamento alle competenze Kompetenzorientierung</p>	<p>L'orientation vers les compétences signifie la prise en compte des → compétences opérationnelles dans l'élaboration des examens fédéraux et des offres de formation. Les professionnels ne doivent pas seulement maîtriser des faits, ils doivent aussi être capables d'utiliser leur savoir dans des situations pratiques qui les confrontent à des tâches inhabituelles, à des problèmes mal définis ou qui requièrent de leur part de collaborer avec d'autres personnes ou qui impliquent des responsabilités élevées.</p>
<p>Plan modulaire</p> <p>Piano modulare Modulbaukasten</p>	<p>Le plan modulaire est une description et, le cas échéant, une représentation graphique des modules constituant un examen professionnel fédéral ou un examen professionnel fédéral supérieur selon le modèle «système modulaire avec examen final».</p>
<p>Procédure de qualification</p> <p>Procedura di qualificazione Qualifikationsverfahren</p>	<p>La procédure de qualification est utilisée pour vérifier si les compétences opérationnelles décrites dans le règlement d'examen et dans les directives sont acquises. La procédure de qualification doit être choisie de sorte à pouvoir vérifier différents niveaux de compétence.</p>
<p>Profil de la profession</p> <p>Profilo professionale Berufsbild</p>	<p>Le profil de la profession est une description succincte (de 1 à 1,5 page A4) de la profession concernée. Il définit le domaine d'activité (qui sont les groupes cibles, les interlocuteurs, les clients), les → principales compétences opérationnelles ou → les critères de performance ainsi que les exigences liées à l'exercice de la profession (autonomie, créativité/innovation, environnement de travail, conditions de travail). Il mentionne ensuite la contribution de la profession au développement durable sur les plans économique, social, sociétal et écologique. Le profil de la profession fait partie intégrante du → règlement d'examen (obligatoire) et des → directives (facultatif).</p>
<p>Profil de qualification</p> <p>Profilo di qualificazione Qualifikationsprofil</p>	<p>Le profil de qualification comprend le → profil de la profession, la → vue d'ensemble des compétences opérationnelles et le → niveau d'exigences (critères de performance).</p>

Règlement d'examen Regolamento d'esame Prüfungsordnung	Le règlement d'examen est le document légal d'un examen professionnel fédéral ou d'un examen professionnel fédéral supérieur. Il est rédigé sur la base du → texte de référence. Le règlement d'examen doit être approuvé par le → SEFRI.
Révision partielle Revisione parziale Teilrevison	La révision est partielle si le → règlement d'examen est déjà axé sur les compétences. Dans ce cas, un → profil de qualification complet existe déjà. Le remaniement consiste, par exemple, à adapter les → compétences opérationnelles, la → procédure de qualification, les conditions d'admission ou autre.
Révision totale Revisione totale Totalrevison	Un → règlement d'examen doit être soumis à une révision totale s'il n'est pas encore axé sur les compétences. Une révision totale peut également être motivée par des mutations profondes dans le champ professionnel. Dans ce cas-là, le → profil de qualification doit être fondamentalement remanié.
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI Segreteria di Stato per la formazione, la ricerca et l'innovazione SEFRI Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation SBFi	Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation est l'autorité fédérale qui approuve les → règlements d'examen et exerce la surveillance des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs. Pour de plus amples informations: <a href="https://www.sbf.admin.ch.html">https://www.sbf.admin.ch.html</a>
Texte de référence Modello Leittext	Pour l'élaboration du → règlement d'examen, le → SEFRI fournit le texte de référence (structure de base respectant les dispositions légales) à l' → organe responsable de l'examen qui le complète avec les dispositions propres à l'examen fédéral concerné. Le texte de référence existe dans les trois langues officielles. L'emploi du texte de référence est obligatoire afin de respecter les conditions cadre légales. Les textes de référence peuvent être téléchargés sur le site Internet du SEFRI: <a href="https://www.sbf.admin.ch/elaborer-un-nouveau-reglement-d'examen.html">https://www.sbf.admin.ch/elaborer-un-nouveau-reglement-d'examen.html</a>
Vue d'ensemble des compétences opérationnelles Panoramica delle competenze operative Übersicht der beruflichen Handlungskompetenzen	La vue d'ensemble des compétences opérationnelles est une représentation sous forme de tableau des domaines de compétences opérationnelles et des compétences opérationnelles. Elle fait partie intégrante du profil de qualification auquel il revient un rôle clé dans le cadre de la classification dans le → CNC formation professionnelle.